

## ANNEXE 4 – PRINCIPES HORIZONTAUX

### **Le développement durable**

*De quelle manière votre structure prend-elle en compte en interne l'environnement ?*

- Avez-vous déjà initié une démarche en faveur de l'environnement (certification écolabel ou équivalent) ou un domaine particulier (réduction des consommations et des déchets, eau, gaz, électricité, ordures, papiers, parc de véhicules professionnels, protection de la biodiversité et des ressources naturelles...) ?

- Favorisez-vous les alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo...) pour les personnes travaillant dans votre structure ?

*Est-ce que votre structure a pris en compte la préservation de l'environnement lors du montage de votre projet ?*

- Lors du montage de votre projet, comment vous êtes-vous renseignés sur la question de l'environnement (documentation, site internet, rendez-vous avec un spécialiste du sujet...) ?

- Lors du montage de votre projet, comment avez-vous pris en compte la préservation de l'environnement ?

- Avez-vous identifié les questions environnementales spécifiques à votre secteur d'activité ?

*Est-ce que les actions de votre projet intègrent la dimension environnementale du développement durable ?*

- Votre projet contribue-t-il à faire connaître la dimension environnementale du développement durable ?

- Prévoit-il des actions de promotion et de sensibilisation du développement durable ?

- Votre projet contribue-t-il directement à la protection de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, préservation des ressources...) ou prend-il en compte ces enjeux ?

- Comment pouvez-vous suivre les actions que vous avez proposées ou prises en compte en matière de protection de l'environnement et comment envisagez-vous de les restituer à l'issue de votre projet dans le rapport final ?

### **L'égalité femmes-hommes**

*De quelle manière votre structure prend-elle en compte en interne le principe de l'égalité femmes – hommes ?*

- Mesurez-vous les répartitions en matière d'emploi et de fonction par sexe (% de femmes, % d'hommes) au sein de votre structure ?

- Avez-vous mis en place des démarches favorisant l'égalité femmes-hommes au sein de la politique Ressources Humaines de votre structure ?

- Avez-vous prévu un temps de travail dédié à une sensibilisation du personnel de votre structure à l'égalité femmes-hommes ?

*Est-ce que votre projet prend en compte le principe de l'égalité hommes/femmes ?*

- Observez-vous le ratio hommes-femmes pour les actions menées au sein de votre projet ?

- Avez-vous prévu de mesurer cette représentation ? A quel moment de la vie de votre projet ?

- Est-ce que vous veillez à avoir une représentation sexuée équilibrée dans tous les outils de communication de votre projet ?

- Comment pouvez-vous suivre les actions que vous avez mises en place qui favorisent ou valorisent l'égalité hommes-femmes, qui permettent de lutter contre les stéréotypes ou qui permettent de sensibiliser sur cette question ?

- Comment envisagez-vous d'en rendre compte à l'issue du projet dans le rapport final ?

## **L'égalité des chances et non-discrimination**

*De quelle manière votre structure prend-elle en compte en interne le principe de l'égalité des chances et de la non-discrimination ?*

- Votre structure mène-t-elle des actions visant à réduire les discriminations et favoriser l'égalité des chances ? (ex : mise en place du CV anonyme, promotion interne...)
- Votre structure emploie-t-elle des salariés en contrats aidés (dispositifs territorialisés, contrats d'insertion...)?
- Avez-vous déjà initié une démarche de réflexion type « responsabilité sociale des entreprises » ?
- Utilisez-vous des critères de sélection de vos fournisseurs respectant le principe de l'égalité des chances et de la non-discrimination ?
- Avez-vous prévu un temps de travail dédié à une sensibilisation du personnel de votre structure à l'égalité des chances et à la non-discrimination ?

*Est-ce que votre projet respecte le principe horizontal de l'égalité des chances et de non-discrimination ?*

- Votre projet intègre-t-il des moyens de connaissance et de mesure de la discrimination, des inégalités, du niveau de mixité ?
- Votre projet comporte-t-il des actions particulières visant les publics défavorisés parmi le public touché (lieux, tarifs, services, accès...)
- Votre projet a-t-il un impact sur l'emploi de publics défavorisés (exemple : le recrutement de personnes en insertion ou le recrutement de personnes éloignées de l'emploi) ?
- Votre projet favorise-t-il la mixité sociale ?
- Avez-vous mis en place d'autres actions spécifiques permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination (handicap, sexe, origine ethnique, religion ou croyance, âge ou orientation sexuelle...)?